



Mon ex petit ami m'ennuie.....

Par **vincent**, le **19/03/2014** à **16:51**

Bonjour,
Après 10 ans de vie commune, mon ami me quitte. Cela fait maintenant 5 ans que je n'ai plus eu de nouvelle.
Dernièrement je reçois une lettre recommandée de lui me stipulant qu'il fallait que je lui rende les meubles qu'il avait payés lors de notre vie commune. A savoir qu'il vivait chez moi depuis 10 ans et que les meubles certes ont été payés par lui, mais il habitait chez moi. Donc pour moi c'était une compensation. Que dois-je faire? Sur cette lettre il me stipule qu'il portera plainte si je ne lui rend pas. Je suis inquiète...
Merci

Par **Lag0**, le **20/03/2014** à **07:51**

Bonjour,
Comme le précise le code civil, en matière de meubles, possession vaut titre.
Donc pour l'instant, vous êtes censé être le propriétaire de ces meubles.
Pour que votre ex-ami puisse vous les réclamer, il va devoir démontrer qu'il est bien le propriétaire véritable (factures) et qu'il ne vous les a pas donnés volontairement, donc qu'il existe un contrat de prêt.

Par **claireco**, le **20/03/2014** à **18:58**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**
Lag0 fait référence à l'article 2276 du code civil.
Une précision :
Vous devez être devenu propriétaire de ces meubles de bonne foi. Par exemple ne pas avoir refusé que la personne récupère ses biens...
Ces meubles ne doivent pas être des biens de patrimoine (souvenirs familiaux...).